



Photo : Jef Safi sur Flickr (licence CC BY-NC-ND 2.0)

Un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques

La commission Bibliothèques numériques

Dans le cadre du Conseil du Livre, un groupe de travail interministériel présidé par Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France (BNF), a élaboré en 2008-2009 un *Schéma numérique des bibliothèques*. Bruno Racine présenta ce schéma au Conseil du Livre le 22 mars 2010, et ses recommandations trouvèrent leur prolongement à la fois dans le *Plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires*, rendu public par Valérie Pécresse en février 2010, et dans les 14 propositions pour le développement de la lecture présentées par Frédéric Mitterrand en mars 2010. La proposition 12, « Développer et coordonner les services numériques dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques », fixait comme objectif la création d'une commission numérique des bibliothèques, chargée d'étudier les suites données aux 11 recommandations de ce Schéma. Était mise ainsi en œuvre la première recommandation de ce rapport : poursuivre la coopération « à travers un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques ». Cette coordination était rendue d'autant plus nécessaire au moment de l'élaboration des projets d'investissement d'avenir dans le cadre du grand emprunt national.

La commission Bibliothèques numériques a été constituée fin 2010 et est composée à parité de membres désignés par les deux ministères. Elle a été installée le 15 février 2011 et a tenu ensuite quatre séances de travail : le 30 juin 2011 sur l'archivage pérenne des documents numériques, le 12 octobre 2011 sur l'acquisition des ressources électroniques, le 1^{er} décembre 2011 sur la numérisation, le 2 février 2012 sur le projet de rapport 2011.

Les axes de travail de la commission sont en partie communs avec la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), notamment avec ses groupes de travail 1 (Acquisition), 5 (Numérisation) et 6 (Archivage pérenne), auxquels des représentants du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et de la BNF participent. Il est évident que les recommandations de la BSN une fois validées constitueront un socle pour les réflexions ultérieures de la commission. L'approche diffère toutefois : la BSN constitue une structure de gouvernance pour l'information scientifique et technique (IST) dans l'enseignement supérieur et la recherche qui associe des partenaires de la Culture, la commission a un rôle transversal et prospectif de réflexion et de proposition en direction des bibliothèques de la Culture comme de celles de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La commission, dont la présidence a été confiée à un membre de l'Inspection générale des bibliothèques, reflète dans sa composition la diversité des bibliothèques (publiques, universitaires, de recherche), des institutions (universités, organismes de recherche, grands établissements, villes, départements) et des populations d'utilisateurs. Son point de vue est nécessairement plus large que celui de la BSN, mais en même temps complémentaire, car ses travaux mettent en évidence le croisement de différentes logiques, territoriales ou thématiques, et la combinaison d'approches éducatives, culturelles, patrimoniales et de recherche.

Concernant en particulier l'acquisition de ressources numériques, si le modèle des **licences nationales** est difficilement transposable en France pour l'achat de ressources spécifiques aux bibliothèques publiques (qui sont gérées librement par un grand nombre de collectivités territoriales), le programme de licences nationales mis en œuvre depuis 2011 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et l'ABES peut créer une synergie entre documentation universitaire et lecture publique. En effet, certaines ressources plutôt orientées recherche (telle Springer) sont d'intérêt pour de grands établissements comme la BNF ou la Bibliothèque publique d'information (BPI), mais aussi pour des bibliothèques publiques qui accueillent des étudiants ou des chercheurs. D'autres, portant sur l'édition francophone (tel Garnier) présentent un intérêt plus large pour les bibliothèques territoriales ainsi que pour un public plus vaste dans le secteur scolaire. Au-delà des achats de corpus et d'archives conclus en 2011, une prise en compte plus accentuée des ressources francophones ainsi qu'un élargissement aux ressources courantes (dont des titres de presse) répondraient de façon encore plus pertinente aux besoins des bibliothèques publiques. Les questions d'accès et d'usage sont prégnantes : sauf de rares expérimentations d'accès distant pour la VOD et la musique en ligne, les modèles économiques en cours imposent un accès sur place au sein des bibliothèques publiques. La médiation, la formation des utilisateurs et l'observation des usages sont donc des chantiers prioritaires.

Pierre Carbone

Inspecteur général des bibliothèques

pierre.carbone@education.gouv.fr

Composition de la commission : Pierre Carbone, président (IGB) ; Nicolas Georges (DGMIC-SLL) ; Michel Marian (MISTRD) ; Francis André, (DIST-CNRS) ; Patrick Bazin (BPI) ; Marine Bedel (Ville de Rennes) ; Raymond Bérard (ABES) ; Catherine Dhérent (BNF) ; Jacques Fontanille (CPU) ; Marie-Dominique Heusse (PRES Université de Toulouse) ; Valérie Tesnière (BDIC) ; Maïté Vanmarque (Ville de Rouen) ; Mélanie Villenet-Hamel (Département de l'Hérault). Le secrétariat est assuré par Fabien Plazannet (DGMIC-SLL) et Alain Colas (MISTRD).